

LES FORMALITÉS MÉDICALES À ACCOMPLIR

Capital Décès	Tranche d'âge		
	Jusqu'à 45 ans inclus	De 46 ans à 55 ans	De 56 ans à 64 ans
Entre 18 000 € et 250 000€	Questionnaire de santé		
Entre 250 001 € et 400 000 €			
Entre 400 001 € et 500 000 €	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé + Rapport médical + Profil sanguin + Chimie des urines	
Entre 500 001 € à 750 000 €	Questionnaire de santé + Rapport médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine urinaire à partir de 1 000 001 €	Questionnaire de Santé + Rapport médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine urinaire à partir de 1 000 001 € + Rapport cardiovasculaire	
Entre 750 001 € à 1 000 000 €			
Entre 1 000 001 € à 1 600 000 €	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine urinaire + Rapport cardiovasculaire		
Entre 1 600 001 € à 2 000 000 €	Questionnaire de Santé + Rapport Médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine urinaire + Rapport cardiovasculaire + Formalités financières		

- **Rapport Médical** APRIL.

- **Profil sanguin** : Bilan lipidique : Cholestérol total, H.D.L, L.D.L, Rapport Cholestérol total / H.D.L, Triglycérides + Glycémie à jeun + Hémoglobine Glyquée + Sérologie des anticorps anti- HIV 1 et 2 + Sérologies des anticorps anti-HCV (Hépatite C) + Numération Formule Sanguine + Formule plaquettaire + Protéine C réactive + Acide urique + Créatinine + TSH + T4 libre + Bilan enzymatique hépatique : Transaminases SGOT et Transaminases SGPT, Gammas GT + Sérologies de l'Hépatite B code : 4712 (antigènes HBs et anticorps anti-HBs (IgG ou Ig totales)) + PSA (pour les hommes de plus de 50 ans).

- **Chimie des urines** : Dosages de l'albumine, du sucre et du sang dans les urines.

- **Rapport cardiovasculaire** : Rapport médical Cardiovasculaire APRIL établi par un cardiologue avec un électrocardiogramme et son compte rendu.

- **Formalités financières** : Questionnaire financier, justificatifs financiers, en fonction de la nature de l'opération financière :

- **en cas de prêt personnel** : Les 2 derniers avis d'imposition et/ou tout justificatif de revenus des 2 dernières années, une copie du (des) projet(s) d'actes de prêt(s). Dans le cas d'une acquisition par le biais d'une SCI, en plus des éléments précédents : les derniers statuts et/ou Kbis de la SCI, les résultats des 2 dernières années de la SCI (déclaration de revenus fonciers ou liasses fiscales). En cas de création récente de la SCI, un business plan accompagné d'un prévisionnel sur 3 ans incluant les loyers perçus ainsi que la charge annuelle de remboursement du ou des prêts) ;

- **en cas de prêt professionnel** : Une copie du (des) projet(s) d'actes de prêt(s). Les liasses fiscales des 2 dernières années de la société « Emprunteur »*.

En cas de résultats insuffisants ou de création récente de la société « Emprunteur », le business plan complet (comportant notamment le bilan et le compte de résultat prévisionnel sur 3 ans avec la charge annuelle de remboursement du ou des prêts).

(*) Si la société est liée à un groupe : L'organigramme du groupe, Les comptes consolidés certifiés et complets (bilan, compte de résultat, annexe) des 2 dernières années ou liasses fiscales de chaque société du groupe. De plus, en cas de rachat de société - LBO : L'organigramme du groupe avant et après opération, Le business plan complet de l'opération (comportant notamment le bilan et le compte de résultat prévisionnel sur 3 ans avec la charge annuelle de remboursement).

Si la société est liée à un groupe : Les comptes consolidés certifiés et complets de la société rachetée (bilan, compte de résultat, annexe) des 2 dernières années ou liasses fiscales de chaque société du groupe.»

OÙ RÉALISER VOS FORMALITÉS MÉDICALES ?

Nos partenaires vous permettent de réaliser rapidement et simplement vos formalités médicales sans avance de frais :

- **CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances)** est présent sur 221 sites en France métropolitaine et un 1 site à La Réunion.
Pour connaître le centre le plus proche de chez vous et prendre rendez-vous :
N° : 09 69 32 34 43 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 8h à 12h30.

REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX

Les frais d'examens médicaux engagés par l'assuré seront remboursés par APRIL Santé Prévoyance : une fois l'adhésion effective ou en cas de refus de la part d'APRIL Santé Prévoyance. En cas de proposition d'adhésion sous condition de la part d'APRIL Santé Prévoyance : si vous réglez directement les frais médicaux, faites-nous parvenir une facture originale acquittée par le praticien avec votre RIB.

En revanche, les frais resteront à la charge de l'assuré dans les cas suivants :

- les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Santé Prévoyance
- l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion pour un motif autre que ceux exprimés dans le premier paragraphe

RISQUES SPÉCIFIQUES

SPORTS

Exclusion de la pratique de tout sport exercé à titre professionnel ou sous contrat rémunéré par l'Assuré à l'adhésion (couverte sur étude), de tout sport et/ou activité sportive non représentés par une fédération française agréée par le Ministère des Sports, de la pratique du saut à l'élastique, du wingsuit, du base jump, de la pratique des sports aériens (à voile, aile ou à moteur) et/ou nécessitant l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur (couverte sur étude).

PROFESSIONS À RISQUES

Si vous exercez une profession à risques (ex : Gendarme, militaire, sportif professionnel, artificier, marin pêcheur...), une étude complémentaire est nécessaire. Pour accélérer le traitement de votre dossier, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil pour compléter le questionnaire relatif à votre profession.

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER ?

Envoyer votre dossier complet composé de :

- La demande d'adhésion
- Le Questionnaire de Santé si vous déclarez vos éléments médicaux par formulaire papier
- Le mandat de prélèvement SEPA et votre RIB
- Le plan de financement ou une copie du tableau d'amortissement de l'offre de prêt pour un dossier de reprise

ET APRÈS L'ADHÉSION ?

Suite à l'enregistrement de votre contrat, votre assureur-conseil vous remet votre dossier d'adhérent comprenant :

- votre certificat d'adhésion (le détail de vos garanties)
- votre échéancier de cotisations (vos cotisations sur toute la durée du prêt)
- le guide de l'assuré (informations pratiques)

Votre certificat banque* est transmis directement à votre prêteur par courrier ou e-mail.

* Certificat banque : document banque reprenant vos garanties, les caractéristiques des prêts ainsi que l'échéancier de cotisations.

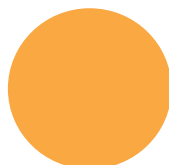
À NOTER

- selon les garanties souscrites, le capital ou les échéances de votre prêt sont remboursés au prêteur
- le prêteur devient bénéficiaire acceptant de votre assurance pendant toute la durée de votre prêt
- toute modification du contrat doit se faire avec l'accord du prêteur car il est bénéficiaire acceptant
- les conditions générales et la Lettre d'Information sur vos Données Personnelles sont disponibles dans votre Espace Assuré

 APRIL Santé Prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 0478536518 - www.april.fr

S.A.S.U au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS cedex 09.
Produits gérés par APRIL Santé Prévoyance, co-conçus et assurés par MNCAP et MNCAP - AC
Mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.



L'ASSURANCE EN PLUS FACILE